

FILLE OU GARÇON EN FRANCE EN 2024 : QUELLE EGALITE ?

Notre constitution, datant du 4 octobre 1958, inscrit le principe d'égalité dans l'article premier.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Depuis plusieurs années, dans le cadre de la sensibilisation à cette égalité, le CIDFF¹ propose des interventions dans les établissements scolaires (élémentaires, secondaires). Leurs intervenants ont ainsi remarqué que certains stéréotypes étaient déjà très ancrés chez nos élèves quant au rôle des femmes et des hommes dans la société, la famille, les métiers...

Sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants à la question de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons est donc indispensable. Neuf écoles de la circonscription de Pontarlier bénéficient cette année de ce dispositif.

Edith PROST, juriste, intervient auprès des élèves du CE2 au CM2 à raison de 2 séances pour les CE2, 1 demi-journée en CM1 et 1 demi-journée en CM2. L'objectif principal est de prendre conscience que chacun, chacune est en mesure d'agir pour l'égalité et de faire bouger les lignes...

« C'est quoi un cliché ? A quoi jouent les filles et les garçons ? Que font les filles et les garçons à la maison ? Quels métiers occupent les filles et les garçons ? Comment casse-t-on tous ces clichés ? »

Par le biais d'un questionnement et d'activités ludiques, les relations filles-garçons se pacifient ; la coopération est encouragée en développant l'entraide et le respect mutuel ; des espaces d'expression et d'échanges sont ouverts afin d'amener les enfants à réfléchir sur leurs attitudes (moqueries, rejets...).

Au cours de ces trois années, une mission est confiée à chaque classe : transmettre aux personnes de leur entourage, à travers les gestes du quotidien et d'expositions de travaux, ces valeurs garantes d'un climat scolaire apaisé. Les classes concernées sont ainsi érigées au statut d'Ambassadrice de l'égalité auprès de leur famille et de leurs camarades.

¹ CIDIFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles